

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 46

présenté par

M. Cordery, Mme Le Dain, M. Arnaud Leroy, Mme Lemaire, M. Amirshahi et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 34

I. – À l’alinéa 1, supprimer le mot :

« Haut ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 3 à 6, 8 à 10, 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.